REGLEMENT INTERIEUR

L'élève doit respecter les lieux ainsi que le matériel et les véhicules mis à sa disposition. Il doit aussi être poli et respectueux vis-à-vis des autres élèves et du personnel travaillant dans l'établissement.

Pour les séances de Code, l'élève doit arriver en début de séance afin de ne pas perturber le bon déroulement des tests en cours et ne peut rentrer et sortir de la salle qu'avec l'accord de l'enseignant. Si l'élève ne respecte pas ces règles il pourra être exclu temporairement de l'auto-école.

Les horaires de code sont indiqués sur la fiche descriptive tarifaire remise lors de l'inscription et affichés sur la porte d'entrée de l'établissement.

Lors des pauses, les élèves veilleront à ne pas jeter de déchets sur le trottoir le long de la devanture de l'établissement.

Les horaires d'ouverture des bureaux peuvent varier ponctuellement pour raison exceptionnelle (congés, maladie, rendez-vous professionnels). Dans ce cas, une affiche sera apposée à l'entrée de l'établissement.

Les leçons de conduite, sont planifiées en accord avec l'élève et un exemplaire papier de son planning lui est remis.

S'il a un empêchement, l'élève doit en informer au plus tôt l'établissement par téléphone ou de vive voix au minimum 24 heures à l'avance sauf motif dûment justifié (en cas de maladie, un certificat médical sera demandé), évènement familial grave ou tout autre motif légitime.

De la part de l'élève, les demandes de modification de planning, doivent être formulées au minimum 24h à l'avance.

Durant les leçons de conduite, l'élève comme l'enseignant se doivent mutuellement le respect.

Si l'enseignant constate que l'élève présente des signes évidents de consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants avant ou au cours d'une leçon de conduite, il pourra mettre un terme à la leçon qui sera facturée dans son intégralité et éventuellement faire appel aux forces de Police ou de Gendarmerie pour constater formellement l'infraction.

Lors des leçons de conduite, une pause pourra être faite à la demande de l'élève et pris sur son temps de conduite. De son côté, l'enseignant peut suggérer en accord avec l'élève, une pause de quelques minutes dans l'intérêt de l'élève s'il juge que la situation l'exige d'un point de vue pédagogique (fatigue de l'élève, difficultés de concentration).

Signature de l'élève: ajouter « lu et approuvé », mention manuscrite